



Ville de Briatexte

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 12 avril 2022

L'an deux mille vingt deux, le 12 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de **Monsieur Alain Glade**, Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
08/04/2022	08/04/2022	19	10	14	18

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Mr GLADE Alain	X		
Mr ANGOSTO Richard	X		
Mme GROSJEAN-BALARD Carole		X	Mr SAVIGNOL Hugues
Mr PONTIER Michel	X		
Mme MONMAYRAN Michèle		X	Mr PONTIER Michel
Mr SAVIGNOL Hugues	X		
Mme LLORDEN Anne-Marie	X	X	
Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine		X	Mr ANGOSTO Richard
M. PELIZZON Philippe	X		
Mr PELLIZZARI Gérard		X	Mr ANGOSTO Richard
Mr URUTY Eric	X		
Mme LAGATTU Laetitia	X		
Mme HAAS Valérie	X		
Mr FARGES Cédric	X		
Mme MARTINEZ Sonia	X		
Mr SOUBAYE Nicolas	X		
Mme MALARTRE Eloïse	X		
Mme GHILACI Marion		X	
Mr SIRET Gérard	X		
Secrétaire de séance	Mr URUTY Eric		

Délibération n°2022-04-12-11

Résultat du vote	18 pour
-------------------------	----------------

En application de l'article 10 de la loi 2021-1465 du 10/11/21 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire la possibilité pour un membre de disposer de 2 pouvoirs est en vigueur jusqu'au.

Objet : Création d'un Conseil Municipal des Jeunes

L'objectif de ce CMJ est :

- De permettre aux enfants un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge, de les sensibiliser à la démocratie.
- Permettre aux jeunes élus de s'impliquer dans la vie de leur commune, de proposer et mettre en œuvre des projets.

Il n'existe aucun cadre juridique qui régit la création d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ). Néanmoins l'article L 2143-2 du CGCT (loi du 06 février 1992) prévoit la constitution de comités consultatifs associant des représentants des habitants de la commune et notamment de leurs associations. Ces derniers sont librement créés par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'ACCEPTER** la création d'un Conseil Municipal des Jeunes sur la commune de Briatexte.
- **DE PRECISER** que les modalités de fonctionnement du CMJ seront déterminées par les jeunes avec l'aval des élus.
- **D'AUTORISER** Mr le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'application de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire,
A. GLADE

